

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DE LA COMMISSAIRE
DÉSIGNÉE**

Kaja KALLAS

**Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de
sécurité**

1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge?

J'ai personnellement vécu sans l'Union européenne et avec elle — une vie sans liberté et une vie libre. Cela a eu un impact profond sur moi en tant que personne et m'a donné une détermination sans faille à défendre et à promouvoir les valeurs européennes et l'intérêt général au mieux de mes capacités.

Lorsque l'Estonie a retrouvé son indépendance après l'occupation soviétique en 1991, j'ai assisté à la chute de la dictature et au processus de transformation, non sans difficultés, rétablissant la liberté, une relation démocratique entre les citoyens et l'État, l'état de droit et une économie de marché. Aussi difficile qu'ait pu être ce processus, il était impératif pour tous les Estoniens de rompre avec les horreurs de notre passé. Aujourd'hui, je suis pleinement consciente de la nécessité de chérir ce que nous avons construit, les valeurs qui existent en Europe et sur lesquelles l'Union européenne est fondée. En tant que haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-présidente de la Commission européenne, je me consacrerai corps et âme à défendre les valeurs et l'intérêt général de l'Union européenne.

Sur le plan professionnel, ma première expérience avec la politique européenne s'est faite en tant que juriste spécialisée dans le droit européen de la concurrence. Lorsque j'ai quitté la profession, j'étais associée du cabinet d'avocats dans lequel je travaillais et j'avais prouvé ma maîtrise de la politique de concurrence, mes compétences comme avocate, mais aussi mes capacités de gestion. Il s'agit d'une compétence que j'ai continué à développer en tant que maîtresse de conférences à l'Estonian Business School. Cette première expérience en matière de leadership m'a aidée à devenir la personne que je suis aujourd'hui, qui croit fermement que l'empathie, la bienveillance et la compassion sont des atouts essentiels pour tout dirigeant, en particulier dans le domaine de la diplomatie.

Lorsque j'ai été élue au Parlement européen en 2014, j'avais déjà siégé au Parlement estonien et j'étais préparée intellectuellement à bien des égards à une carrière politique en Europe. Le fait d'avoir un père qui avait été

commissaire européen a certainement laissé une trace positive. Mon mandat en tant que députée m'a toutefois aidée à développer des connaissances que je juge pertinentes également pour la fonction de HR/VP. Par exemple, en tant que membre de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE), j'ai dirigé les travaux du Parlement sur six rapports majeurs, notamment sur la stratégie pour un marché unique numérique et sur la législation relative aux infractions douanières et aux sanctions qui y sont applicables. Ces deux dossiers impliquaient de travailler de manière transpartisane par-delà les frontières nationales afin de parvenir à un consensus qui reflète la diversité des points de vue des États membres de l'UE et qui aboutisse à un juste équilibre, en gardant toujours à l'esprit l'intérêt des citoyens européens. Lorsque j'ai été élue Première ministre, je suis retournée en Estonie plus consciente que jamais de la responsabilité de mon pays en tant qu'État membre de l'Union européenne et de ma responsabilité personnelle pour ce qui est de défendre la place de l'Estonie dans l'UE.

Mon gouvernement a dirigé l'Estonie dans un contexte de multiples crises, notamment la pandémie de COVID-19 ainsi que les chocs sur les prix de l'énergie qui ont frappé particulièrement durement la région de la Baltique. Outre l'efficacité dont j'ai fait preuve en tant que gestionnaire de crise, je suis particulièrement fière des progrès positifs que nous avons accomplis en parallèle : la légalisation du mariage homosexuel en 2023, malgré une résistance considérable, ou la création d'un nouveau ministère du climat et l'expansion de la production d'énergie renouvelable avec l'un des objectifs les plus ambitieux de l'UE en ce qui concerne la production d'électricité pour la transition écologique. J'étais déterminée à continuer à défendre de manière indéfectible les valeurs européennes, y compris les droits fondamentaux et l'égalité pour tous. Je porte cet engagement tous les jours.

Mon mandat de Première ministre m'a aussi permis de dialoguer avec des partenaires internationaux à de nombreuses reprises et, au cours des trois dernières années, j'ai été au cœur de la diplomatie multilatérale de haut niveau ; j'ai participé aux négociations au sein de l'OTAN et de l'UE et j'ai représenté l'Estonie sur la scène internationale lors de sommets et de réunions de haut niveau. Cette expérience, en particulier, me sera utile pour la route à venir. Depuis le début de ma carrière politique, j'ai œuvré à dégager des consensus parmi les membres du Parlement estonien, à chercher un terrain d'entente entre les députés au Parlement européen, à trouver des compromis entre les États membres et au niveau international, et c'est ce qui me permet aujourd'hui de bien comprendre comment mener des négociations complexes de haut niveau tout en trouvant un équilibre délicat entre les priorités nationales et le programme européen plus large.

La sécurité européenne est un thème qui m'est très personnel, étant originaire d'un pays qui affirme depuis longtemps que la Russie n'a jamais renoncé à son rêve impérialiste. Je suis fermement convaincue que chaque pays doit peser de tout son poids, quelle que soit sa proximité géographique avec des voisins hostiles. J'ai plaidé en faveur d'une augmentation des dépenses de défense de l'Estonie au-delà de 3 % du PIB seulement un an après l'invasion de la Russie, mais j'ai aussi veillé à ce que l'Estonie devienne proportionnellement l'un des principaux donateurs de l'Ukraine. Je voulais que l'Estonie montre l'exemple. C'est également la raison pour laquelle j'ai toujours plaidé en faveur d'un engagement plus fort de l'UE, d'une position commune sur l'obligation de rendre des comptes pour les crimes commis par la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, de l'utilisation des avoirs russes gelés comme base des efforts de reconstruction, et de l'initiative visant à fournir un million d'obus à l'Ukraine. La meilleure protection dont nous disposons contre l'agression de la Russie, ainsi que pour préserver la position de l'Europe dans le monde, est l'unité européenne. L'Europe doit montrer l'exemple.

Si ma désignation par le Parlement européen est confirmée, ce sont les compétences que j'apporterai à ma fonction, associées à un immense investissement personnel en faveur de l'avenir de l'Europe et de sa réussite en tant que chef de file mondial.

Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Si ma désignation est confirmée, en tant que membre du collège et vice-présidente de la Commission, ma priorité sera d'apporter une contribution substantielle à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission. Ces orientations politiques et ma lettre de mission constitueront ma boussole. Je m'efforcerai de concevoir une politique étrangère et de sécurité plus stratégique, plus affirmée et plus unie, à même de relever les défis du monde d'aujourd'hui et de promouvoir les valeurs et les intérêts de l'UE. Je renforcerai la sécurité et la défense de l'UE, tout en développant une approche plus stratégique à l'égard de notre voisinage et de nos partenariats. Je favoriserai une politique étrangère moderne et concertée. Dans un esprit de collégialité, je travaillerai avec chaque membre du collège pour veiller à ce que nous mettions collectivement en œuvre les priorités de la Commission.

Je suis convaincue que des politiques et des programmes tenant compte de la dimension de genre, ainsi que des équipes assurant une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes, produisent des résultats plus efficaces et plus durables. Je m'emploierai à intégrer une perspective de genre dans notre action extérieure, l'égalité des femmes étant une question de droits de l'homme, mais aussi de bon sens. Le troisième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) reste le principal cadre permettant de veiller à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes soit intégrée dans l'ensemble de notre politique étrangère.

Les jeunes Européens attendent de l'UE qu'elle agisse en faveur du maintien de la paix, du renforcement de la sécurité internationale et de la promotion de la coopération internationale. Je pense que permettre aux jeunes de mieux faire entendre leur voix et d'avoir un rôle accru dans l'élaboration des politiques de l'UE renforcera la démocratie et la société européennes. J'envisagerais d'organiser régulièrement des dialogues en faveur de la jeunesse afin d'écouter les besoins et les préoccupations des jeunes; le premier dialogue aurait lieu dans les 100 premiers jours de mon mandat.

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Je m'engage à respecter sans failir, dans l'esprit et la lettre, dès la confirmation de ma désignation en tant que vice-présidente, les devoirs d'indépendance, de transparence, d'impartialité et de disponibilité prévus à l'article 17, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne (TUE) et à l'article 245 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Je me conformerai à l'obligation de secret professionnel, telle que définie à l'article 339 du TFUE. Je respecterai aussi le code de conduite des membres de la Commission européenne et ses dispositions sur les conflits d'intérêts et j'éviterai toute fonction ou toute situation risquant de mettre en cause mon indépendance, mon impartialité et ma disponibilité envers la Commission. Ma déclaration d'intérêts est complète et accessible au public, et je l'actualiserai rapidement si des modifications devaient y être apportées.

En tant qu'ancienne députée au Parlement européen, j'ai déjà démontré mon attachement aux normes éthiques les plus élevées, ainsi que mon plein respect envers les traités de l'UE, dans leur lettre et leur esprit, et envers l'obligation d'agir dans l'intérêt européen.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prête à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

La collégialité étant le principe directeur de l'action de la prochaine Commission, je travaillerai en étroite collaboration avec mes collègues du collège pour faire en sorte que l'Europe devienne plus stratégique, plus affirmée et plus unie dans la défense de ses intérêts et dans la promotion de l'ordre international fondé sur des règles et de nos valeurs universelles communes.

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services?

En tant qu'ancienne députée au Parlement européen, je crois sincèrement (et j'en ai fait l'expérience directe) qu'une coopération interinstitutionnelle efficace améliore l'action de l'Union européenne. En tant que HR/VP, je m'engage à maintenir cette importante coopération. Selon moi, cette relation doit aller dans les deux sens dans l'intérêt européen commun. Lorsque j'étais membre des délégations parlementaires européennes, y compris vice-présidente de la délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Ukraine, membre de la délégation à

l'Assemblée parlementaire Euronest et de la délégation pour les relations avec les États-Unis, j'ai constaté que des relations interparlementaires solides représentaient un avantage considérable et pouvaient servir de base à une coopération interinstitutionnelle étroite au sein de l'Union sur la base d'un échange d'informations. Le fait d'assurer des échanges réguliers avec le Parlement européen, les membres de ses commissions et ses délégations parlementaires constituera également un atout pour mes travaux en tant que HR/VP. Je soulignerai ce point au collège et en particulier auprès des membres du collège travaillant sur des questions liées aux relations internationales.

En outre, les lettres de mission de la présidente élue, M^{me} von der Leyen, soulignent l'objectif de la Commission européenne de tirer davantage parti de la relation particulière entre la Commission et le Parlement européen, objectif que je respecte pleinement et à la réalisation duquel je consacrerai mon temps et mes capacités.

À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

J'agirai dans l'esprit des traités et avec une profonde conviction que la confiance des citoyens européens ne peut être obtenue qu'en écoutant leurs points de vue et en participant au débat démocratique, notamment et surtout au Parlement européen.

Je chercherai à établir une relation étroite avec le Parlement, fondée sur l'ouverture, la transparence, la confiance mutuelle et des échanges réguliers, afin de permettre au Parlement d'exercer efficacement sa fonction de contrôle démocratique. Je mobiliserai la diplomatie parlementaire pour soutenir mes efforts.

Je suis pleinement consciente de l'obligation de consulter régulièrement le Parlement européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), conformément à l'article 36 du traité UE. Je suis personnellement convaincue que cela garantit l'obligation de rendre compte, renforce la légitimité démocratique de la politique étrangère et de sécurité de l'UE et améliore la visibilité et la communication de l'UE avec les citoyens à cet égard.

Dans quelle mesure êtes-vous prête à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement?

Dans l'exercice de mes fonctions, si ma désignation par le Parlement européen est confirmée, je m'engage à mettre intégralement en œuvre les dispositions applicables du traité, notamment l'article 36 du traité UE et la déclaration de 2010 sur la responsabilité politique. Je respecterai pleinement les dispositions de l'accord-cadre de 2010 entre le Parlement européen et la Commission et de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016, ainsi que de l'accord interinstitutionnel de 2020 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière.

Conformément à l'article 36 du traité UE, je consulterai régulièrement le Parlement européen et l'informerai des principaux aspects de mon action et des choix fondamentaux de notre politique étrangère et de sécurité commune. Je m'engage spécifiquement à entretenir un dialogue régulier avec la commission des affaires étrangères et lors des débats en plénière, notamment en vue de l'adoption du rapport annuel du Parlement européen sur la mise en œuvre de la PESC et de la PSDC et du rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde. Je m'engage également à entretenir un dialogue régulier sur les affaires étrangères au moyen d'échanges avec les commissions compétentes et d'échanges individuels. Dans le domaine de la négociation des accords internationaux, comme le prévoit l'article 218, paragraphe 10, du TFUE et la jurisprudence pertinente de la Cour de justice de l'Union européenne, je veillerai à ce que le Parlement européen soit immédiatement et pleinement informé, à toutes les étapes de la procédure, des accords tant PESC que non-PESC dans le cadre de la responsabilité qui m'incombe, sous la forme appropriée. En conséquence, le Parlement sera à même d'exercer un contrôle démocratique sur l'action extérieure de l'Union conformément aux traités, dans le respect de l'équilibre institutionnel et de la préservation des prérogatives pertinentes de toutes les institutions concernées.

J'ai l'intention de continuer à associer le Parlement européen au pilotage stratégique des instruments financiers conformément au dialogue géopolitique de haut niveau établi dans le cadre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde (IVDCI — Europe dans le monde). Je maintiendrai également au premier rang de nos priorités communes les échanges au sein de la commission spéciale. J'ai aussi l'intention de participer autant que possible aux conférences interparlementaires

sur la PESC et la PSDC. À cet égard, la pratique consistant à les organiser en marge des réunions «Gymnich» s'est révélée utile et mérite d'être poursuivie.

Inviter les présidents des différentes commissions traitant des affaires étrangères aux réunions informelles du Conseil des affaires étrangères dans ses différentes formations est une question sur laquelle je me pencherai activement avec la présidence tournante du Conseil de l'UE.

Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Je m'engage à mettre pleinement en œuvre les dispositions pertinentes de l'accord-cadre de 2010 et de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016, qui vise à approfondir le partenariat entre le Parlement européen et la Commission.

Si ma désignation par le Parlement européen est confirmée, je veillerai, par principe, à ce que les commissions parlementaires soient associées à toute réalisation majeure relevant de ma responsabilité en même temps et sur le même pied que le Conseil, dans le respect de l'équilibre institutionnel et de la préservation des prérogatives pertinentes de toutes les institutions concernées.

Si ma désignation est confirmée, je veillerai à ce que le Parlement européen soit associé à toute réalisation majeure relevant de ma responsabilité, en même temps et sur le même pied que le Conseil lorsque les compétences des deux institutions sont égales. En outre, conformément à la déclaration sur la responsabilité politique, je m'engage, et j'engage les services de la Commission placés sous mon autorité, à continuer à intensifier la pratique qui consiste à procéder à des échanges de vues lors de la phase de planification des initiatives et des stratégies dans le domaine de la PESC.

Questions de la commission des affaires étrangères

3. Les orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029 indiquent, entre autres, que la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne doit être conçue en gardant à l'esprit la réalité mondiale actuelle et que l'Union européenne doit s'affirmer davantage dans la poursuite de ses intérêts stratégiques. Sans préjudice des processus décisionnels de la Commission, quels seraient vos priorités et vos objectifs concrets à court, moyen et long termes (pour la durée de votre mandat) en vue de parvenir à une PESC plus stratégique, volontariste, unie et centrée sur les droits de l'homme, guidée par les valeurs et les principes de l'Union? Quels principaux défis (sur le plan international, régional, bilatéral, institutionnel, etc.) décelez-vous pour la réalisation de ces priorités et objectifs? Comment entendez-vous les relever?

Dans un monde violent, instable et dangereux où la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme sont constamment menacés, l'UE a un rôle extrêmement important à jouer en tant que garante de ces valeurs et défenseuse de l'ordre international fondé sur des règles, en veillant pour ce faire à nouer des partenariats avec d'autres. Nos priorités pour les cinq prochaines années (sur la base des orientations politiques) définiront la place de l'Europe dans le monde pour les cinq prochaines décennies. Prendre les bonnes décisions aujourd'hui permettra de faire en sorte que l'avenir de l'UE ne soit pas victime des événements ou déterminé par la volonté d'autrui. D'une manière générale, ce sont les objectifs et les valeurs sur lesquels nous devons, selon moi, fonder notre politique étrangère et de sécurité commune. Si ma désignation est confirmée, je veillerai à ce que mon action soit inclusive et menée en coordination avec mes collègues du collège, du Parlement européen et du Conseil, ainsi qu'avec les États membres et les pays aspirant à être candidats. Je suis également d'accord pour dire que le processus décisionnel de l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) doit être plus rapide et plus efficace, notamment par le recours à l'abstention constructive, ainsi qu'au vote à la majorité qualifiée, lorsque cela est prévu par le traité. J'entamerai un dialogue avec le Conseil et les États membres et j'accorderai la priorité à la suppression des obstacles existants pour faire pleinement usage des prérogatives que me confère le traité, mais je souhaite également qu'il y ait un sentiment d'appropriation commune de l'action extérieure de l'UE.

Ma priorité à court terme doit être de répondre aux préoccupations mondiales pressantes: la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et le renforcement de la sécurité et de la défense de l'UE. La manière dont nous réagissons à la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine indique au monde qui nous sommes et les valeurs que nous défendons. Outre le fait que c'est ce qu'il convient de faire sur le plan moral, je pense également que soutenir l'Ukraine – sur les plans politique, économique et militaire – aussi longtemps qu'il le faudra pour gagner cette guerre permettra à l'UE d'être réellement crédible sur la scène mondiale avec une PESC plus stratégique, plus affirmée, plus unie et plus centrée sur les droits de l'homme. Le soutien de l'UE à la reconstruction de l'Ukraine est également essentiel aux préparatifs du pays pour son adhésion à l'UE. Une partie de ce processus vise à rendre justice à toutes les victimes des crimes de guerre commis et à ce que la Russie répare les préjudices qu'elle a causés.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation où nous devons renforcer la sécurité et la défense de l'UE, qui sont toutes deux menacées. Nous devons agir de toute urgence. Au cours des 100 premiers jours de mon mandat, en collaboration avec le/la commissaire à la défense et à l'espace, je proposerai un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne. Dans ce livre blanc, nous recenserons les investissements nécessaires et présenterons des idées en vue d'une approche à plus long terme pour la construction d'une Union européenne de la défense. La préparation est un élément fondamental d'une sécurité et d'une défense efficaces et je contribuerai à l'élaboration de la stratégie de l'Union pour la préparation aux crises. Je m'emploierai à renforcer les capacités opérationnelles de l'UE et les missions PSDC civiles et militaires, ainsi qu'à mettre à profit le nouvel ensemble horizontal de mesures restrictives contre les menaces hybrides. J'accorderai également la priorité à l'approfondissement du partenariat entre l'Union européenne et l'OTAN sur l'ensemble des questions de sécurité et de défense.

Alors que la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine menace l'intégrité de l'Union européenne, il existe un effet de contagion indéniable de la crise au Proche-Orient à la suite des attaques terroristes du 7 octobre 2023, en ce qui concerne tant l'escalade du conflit au Proche-Orient que le niveau d'antisémitisme le plus élevé observé en Europe depuis l'Holocauste. L'UE doit rester en première ligne des efforts humanitaires et collaborer avec tous les acteurs pour soutenir la recherche d'une paix juste et globale dans la région, en mettant l'accent sur la promotion d'une solution fondée sur la coexistence de deux États et sur le renforcement des partenariats avec les principaux acteurs régionaux. Si ma désignation est confirmée, je suis donc déterminée à y consacrer tous mes efforts en ma qualité de HR/VP et à coopérer étroitement avec le/la commissaire à la Méditerranée, afin de présenter une stratégie globale de l'UE pour le Proche-Orient et de forger des positions communes de l'UE.

De la dimension multilatérale à la dimension régionale, je présenterai, en collaboration avec le/la commissaire à la Méditerranée, des idées pour remodeler les relations de l'UE avec la région, dans le cadre d'un nouveau pacte pour la Méditerranée.

D'ici à la fin de mon mandat, avec le/la commissaire aux partenariats internationaux, je souhaite que l'UE ait renforcé les partenariats à long terme et mutuellement bénéfiques dans le monde entier – de l'Amérique latine et des Caraïbes à la région indo-pacifique, y compris avec un nouveau programme stratégique UE-Inde, et de l'Asie centrale à l'Afrique. Notre préparation au sommet UE-Union africaine de 2025 constitue une priorité à court terme à cet égard. Nos partenaires sont importants. Je travaillerai sans relâche en vue de resserrer nos liens avec nos partenaires dans le monde entier.

Aux niveaux régional et bilatéral, je collaborerai avec nos partenaires stratégiques et partageant les mêmes valeurs, y compris ceux du G7, afin de poursuivre des objectifs et des intérêts communs. Cela inclut bien entendu le Royaume-Uni, ainsi que les États-Unis, qui resteront le partenaire et allié le plus important de l'UE.

Je ne ménagerai aucun effort pour défendre les valeurs de l'UE et protéger ses intérêts vis-à-vis de ses rivaux systémiques. Ma priorité dans le cadre du dialogue avec la Chine sera de préserver la sécurité géopolitique et économique de l'UE, en travaillant avec les collègues concernés du collège des commissaires ainsi qu'avec les États membres de l'UE. Les défis les plus pressants à cet égard sont le soutien de la Chine à la Russie ainsi que les déséquilibres structurels entre l'UE et la Chine qui résultent de politiques et de pratiques non fondées sur le marché, qui créent une concurrence déloyale et des conditions de concurrence inégales.

Compte tenu des dimensions extérieures de plus en plus importantes des politiques internes de l'UE, de la migration au changement climatique, en passant par la numérisation, la sécurité économique, l'énergie et l'accès aux matières premières critiques, j'assurerai une coordination étroite avec les membres concernés du collège et je collaborerai avec nos partenaires internationaux si nécessaire. En ce qui concerne la migration, qui constitue un défi majeur et une priorité évidente pour de nombreux États membres de l'UE, nous continuerons à développer des relations stratégiques en matière de migration et de sécurité avec les pays tiers, en particulier les pays d'origine et de transit, ainsi qu'à lutter contre l'instrumentalisation des migrants aux frontières extérieures de l'UE. À cette

fin, je collaborerai étroitement avec le/la commissaire à la Méditerranée, le/la commissaire aux partenariats internationaux et le/la commissaire aux affaires intérieures et à la migration.

La manière dont l'UE développe ses relations avec les pays tiers à l'autre bout du monde a une incidence profonde sur nos relations avec nos voisins les plus proches, et en particulier ceux qui cherchent à adhérer à l'UE. En coopération avec le/la commissaire à l'élargissement, non seulement j'accorderai la priorité aux relations avec les pays concernés par l'élargissement, je contribuerai aux réexamens des politiques préalables à l'élargissement, y compris en matière de sécurité et de défense, j'encouragerai les relations de bon voisinage et la réconciliation et je contribuerai à résoudre les problèmes bilatéraux qui se posent pendant le processus d'élargissement, mais je ferai également tout mon possible dans le cadre de mon action à l'échelle mondiale pour que les nouveaux citoyens européens soient aussi fiers de l'Union à laquelle ils adhèrent.

Tout cela repose sur le respect fondamental du droit international, de la charte des Nations unies et de la déclaration universelle des droits de l'homme, qui ont récemment été soumis à des pressions de la part de nouveaux modèles. Je pense que l'UE a la responsabilité fondamentale de promouvoir le multilatéralisme et de contribuer aux efforts déployés au niveau mondial pour réformer et moderniser le système international fondé sur des règles, y compris l'architecture financière.

4. Comment comptez-vous améliorer la coordination entre les commissaires, en particulier avec la commissaire désignée à la Méditerranée et le commissaire désigné aux partenariats internationaux, en vue d'accroître substantiellement l'influence conjuguée des politiques extérieures et de la dimension extérieure des politiques internes? Comment entendez-vous remédier au manque croissant de clarté dans la représentation extérieure de l'Union et comment prévoyez-vous de répondre à la nécessité de définir clairement les compétences de tous les acteurs institutionnels engagés dans l'action extérieure de l'Union? Comment comptez-vous améliorer l'utilisation des instruments disponibles – ou en développer de nouveaux – afin de maximiser l'influence internationale de l'Union et l'impact stratégique de l'action extérieure européenne commune? Nous pensons notamment ici:

- *aux investissements dans des partenariats dans le monde entier, y compris par l'intermédiaire de la stratégie «Global Gateway»;*
- *à l'utilisation stratégique des instruments de financement extérieur de l'Union, notamment dans la perspective du prochain cadre financier pluriannuel (tout en garantissant au Parlement un véritable rôle dans le pilotage stratégique de ces instruments);*
- *à une communication cohérente, efficace et stratégique sur les politiques et actions extérieures afin de contrer les discours mensongers et la désinformation dans les pays tiers;*
- *à la nécessité de veiller à ce que les ressources financières disponibles du SEAE, l'expertise de son personnel et sa politique de recrutement, y compris les exigences plus strictes en matière de qualification pour les postes les plus importants, correspondent au niveau d'ambition;*

- *à l'évaluation de l'efficacité des missions et opérations en cours dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et à la mise en place de nouvelles missions et opérations PSDC;*
- *à la nécessité de renforcer l'influence de l'Union dans les affaires mondiales et de la rendre résistante aux influences et menaces extérieures malveillantes;*
- *à une politique européenne en matière de sanctions cohérente et effectivement appliquée qui non seulement compromet la capacité de la Russie à poursuivre son agression, mais qui lutte également contre le contournement et l'évitement des sanctions. À cet égard, comment avez-vous l'intention d'accroître les capacités de partage d'informations au sein des institutions de l'Union et des États membres, mais aussi avec les principaux pays partenaires? Comment comptez-vous répondre au non-alignement d'un grand nombre de pays, y compris de pays candidats? Êtes-vous favorable à la mise en place d'une capacité centralisée de l'Union chargée de l'application des sanctions et qui permette à la Commission de contester une dérogation aux sanctions autorisée par un État membre en vertu du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil?*

Comment comptez-vous améliorer la coordination entre les commissaires, en particulier avec la commissaire désignée à la Méditerranée et le commissaire désigné aux partenariats internationaux, en vue d'accroître substantiellement l'influence conjuguée des politiques extérieures et de la dimension extérieure des politiques internes?

Les orientations politiques et la lettre de mission exposent une vision selon laquelle tous les domaines d'activité sont liés et tous les membres du collège devraient travailler dans un esprit de collégialité. En ma qualité de vice-présidente de la Commission, si ma désignation est confirmée, je contribuerai à l'organisation de réunions

régulières des commissaires chargés des affaires extérieures afin de s'aligner sur les grandes priorités et de coordonner les actions menées. Compte tenu de l'importance de renforcer la cohérence entre les politiques intérieures et extérieures et de la nécessité de répondre aux préoccupations des pays tiers touchés par la législation européenne, j'inviterai d'autres membres du collège si nécessaire. Je favoriserai des actions de sensibilisation auprès des pays partenaires, dans le cadre d'une approche «Équipe Europe». Il s'agit selon moi de mesures bénéfiques pour renforcer la présence et l'influence diplomatique de l'UE à l'échelle mondiale.

Comment entendez-vous remédier au manque croissant de clarté dans la représentation extérieure de l'Union et comment prévoyez-vous de répondre à la nécessité de définir clairement les compétences de tous les acteurs institutionnels engagés dans l'action extérieure de l'Union?

Les traités définissent le cadre et les principes directeurs de la représentation extérieure de l'Union et seront respectés. C'est le cadre dans lequel je travaillerai, en tenant compte du fait que bon nombre des priorités de l'UE au cours du prochain mandat ont d'importantes dimensions extérieures qui nécessiteront une représentation encore plus forte de l'UE sur la scène internationale et une coopération accrue entre tous les acteurs institutionnels participant à l'action extérieure de l'UE, dans le plein respect de leurs compétences respectives.

Comment comptez-vous améliorer l'utilisation des instruments disponibles – ou en développer de nouveaux – afin de maximiser l'influence internationale de l'Union et l'impact stratégique de l'action extérieure européenne commune? Nous pensons notamment ici:

- *aux investissements dans des partenariats dans le monde entier, y compris par l'intermédiaire de la stratégie «Global Gateway»;*

Si ma désignation est confirmée, je collaborerai avec les commissaires pour mobiliser et exploiter de manière stratégique toutes les politiques, tous les instruments et toutes les ressources disponibles de l'Union afin de maximiser l'influence internationale de cette dernière. J'accorderai la priorité à la mise en place de partenariats globaux mutuellement bénéfiques, fondés sur une compréhension solide de nos objectifs géopolitiques, de nos relations avec nos partenaires et de nos intérêts respectifs. Nous mettrons en œuvre une approche intégrée des politiques économiques, humanitaires, de développement, de paix et de sécurité.

La stratégie «Global Gateway» a déjà renforcé la résilience tant de l'Union européenne que des pays partenaires, tout en contribuant efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Conformément aux orientations politiques, et en étroite coopération avec le/la commissaire aux partenariats internationaux, je contribuerai à porter la stratégie «Global Gateway» à un niveau supérieur, grâce aux investissements dans les infrastructures, au commerce et au soutien macroéconomique dans le cadre d'une offre intégrée proposée à nos partenaires. Cela se fera au titre d'une approche «Équipe Europe» dans le cadre de nos partenariats globaux et en synergie avec les partenariats existants ou futurs avec les pays concernés, y compris les nouveaux partenariats pour des échanges et des investissements propres. Parallèlement, je soutiendrai aussi une approche différenciée à l'égard des pays les moins avancés, des pays fragiles ou déchirés par des conflits et d'autres contextes complexes.

- *à l'utilisation stratégique des instruments de financement extérieur de l'Union, notamment dans la perspective du prochain cadre financier pluriannuel (tout en garantissant au Parlement un véritable rôle dans le pilotage stratégique de ces instruments);*

En tant que colégislateur, le Parlement européen a un rôle central à jouer dans les négociations sectorielles sur le cadre financier pluriannuel (CFP). Si ma désignation est confirmée, je m'efforcerais, en collaboration avec les commissaires concernés, de continuer à associer le Parlement européen au pilotage stratégique des instruments de financement de l'action extérieure, sur la base du modèle du dialogue géopolitique de haut niveau établi dans le cadre de l'IVDCI — Europe dans le monde. Ce qui est essentiel, c'est que ces instruments fassent de l'UE un acteur mondial, améliorent notre préparation et sous-tendent le rayonnement extérieur des priorités géopolitiques de l'UE. Ce sera ma priorité.

- *à une communication cohérente, efficace et stratégique sur les politiques et actions extérieures afin de contrer les discours mensongers et la désinformation dans les pays tiers;*

J'accorderai la priorité à l'élaboration d'une solide stratégie de communication pour le mandat 2024-2029, avec la contribution de tous les acteurs concernés de l'UE. Il est dans notre intérêt commun de défendre la devise: «Un

message, plusieurs voix». Les délégations de l'UE auront un rôle majeur à jouer pour adapter la communication au contexte local. Dans le cadre de notre stratégie de communication, contrer les discours mensongers et la désinformation dans les pays tiers doit être une priorité claire et constitue une fonction essentielle des diplomates de l'UE. En ce qui concerne plus particulièrement les manipulations de l'information et ingérences étrangères, je souhaite m'appuyer sur l'expertise dont nous disposons, y compris au Parlement européen, ainsi que sur les projets déjà en place et couronnés de succès, tels qu'EUvsDisinfo. Dans le même temps, je souhaite que le SEAE utilise pleinement les outils numériques et collabore avec les experts en matière de manipulations de l'information et d'ingérences étrangères dans le monde entier afin que l'UE reste à la pointe des efforts déployés pour faire face à cette menace. Si ma désignation est confirmée, je collaborerai avec mes collègues commissaires en vue d'une approche coordonnée qui garantisse des synergies.

- *à la nécessité de veiller à ce que les ressources financières disponibles du SEAE, l'expertise de son personnel et sa politique de recrutement, y compris les exigences plus strictes en matière de qualification pour les postes les plus importants, correspondent au niveau d'ambition;*

Le SEAE est confronté à des défis financiers en raison des taux d'inflation élevés dans les pays tiers, en particulier depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie. Entre 2021 et 2023, les dépenses non salariales du SEAE, qui sont couvertes par la rubrique 7, ont augmenté globalement de + 8,9 % et de 18 % dans les délégations, tandis que le budget non lié aux rémunérations n'a augmenté que de 2,2 % au cours de la même période.

Je veillerai à ce que le SEAE, en collaboration avec les services de la Commission, adapte les délégations à la réalité géopolitique, tout en fonctionnant de manière plus efficace et efficiente. Je donnerai également instruction à mes services de maintenir une stratégie de recrutement proactive, au moyen de concours internes et externes ciblés axés sur les besoins diplomatiques émergents, ainsi que de procédures de sélection qui restent fondées sur le mérite et sur des critères correspondant au niveau et aux responsabilités des postes. Les efforts visant à instaurer l'égalité des genres et un équilibre géographique doivent se poursuivre. Pour la nomination à des postes d'encadrement supérieur au siège et dans les délégations, un panel composé de membres de l'encadrement supérieur du SEAE, du secrétariat général du Conseil et de la Commission, ainsi que des représentants des États membres, participeront à la procédure de recrutement afin de garantir un processus équitable et approfondi.

- *à l'évaluation de l'efficacité des missions et opérations en cours dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et à la mise en place de nouvelles missions et opérations PSDC;*

Si ma désignation est confirmée, j'accorderai la priorité à ce que toutes les missions et opérations PSDC de l'UE fassent l'objet d'une évaluation et d'un examen réguliers afin de garantir qu'elles sont conçues avec les ressources, les objectifs et les mandats appropriés. Parallèlement aux examens stratégiques et réguliers effectués par le Conseil, cela contribuera à déterminer dans quels domaines ces missions et opérations apportent une valeur ajoutée et où nous devons redéfinir les priorités, ou à recenser des besoins supplémentaires.

- *à la nécessité de renforcer l'influence de l'Union dans les affaires mondiales et de la rendre résistante aux influences et menaces extérieures malveillantes;*

Ce n'est qu'en nous tenant à l'abri des influences et menaces extérieures malveillantes que nous pourrions faire en sorte que l'UE soit influente dans les affaires mondiales. Des acteurs tels que la Russie, l'Iran, la Corée du Nord et, en partie, la Chine visent à instrumentaliser les interdépendances et à exploiter l'ouverture de nos sociétés contre nous. Nous devons être préparés à cela. En allant de l'analyse rapide des menaces à l'utilisation du plein potentiel des instruments existants, y compris du nouveau régime de sanctions horizontales contre les menaces hybrides. Je travaillerai sans relâche avec mes collègues du collège pour protéger nos citoyens, nos institutions démocratiques, notre économie et nos infrastructures critiques contre l'hostilité extérieure, y compris dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'Union pour la préparation aux crises.

- *à une politique européenne en matière de sanctions cohérente et effectivement appliquée qui non seulement compromet la capacité de la Russie à poursuivre son agression, mais qui lutte également contre le contournement et l'évitement des sanctions. À cet égard, comment avez-vous l'intention d'accroître les capacités de partage d'informations au sein des institutions de l'Union et des États membres, mais aussi avec les principaux pays partenaires? Comment comptez-vous répondre au non-alignement d'un grand nombre de pays, y compris de pays candidats? Êtes-vous favorable à la mise en place d'une capacité centralisée de l'Union chargée de l'application des sanctions et qui permette à la Commission de contester une dérogation aux sanctions autorisée par un État membre en vertu du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil?*

La politique de sanctions de l'UE ne peut être véritablement efficace que si elle est pleinement appliquée par les États membres et si elle n'est pas contournée. Je plaiderai en faveur d'une coopération accrue pour traiter les nombreux aspects liés au contournement, notamment le partage d'informations, avec des partenaires clés partageant les mêmes valeurs, y compris au sein du G7, mais aussi avec les pays candidats qui doivent adhérer aux valeurs de l'UE sur lesquelles repose la PESC dans le cadre du processus d'adhésion. Dans le cadre de mes attributions, je collaborerai avec le/la commissaire aux services financiers et à l'union de l'épargne et des investissements afin de soutenir la mise en œuvre uniforme des sanctions de l'UE dans l'ensemble de l'UE.

5. Dans la lettre de mission qui vous a été adressée, vous avez été chargée de chercher un élément déclencheur pour l'utilisation des clauses inscrites dans les traités – en particulier celles visées à l'article 31, paragraphe 2, à l'article 41, paragraphe 3, à l'article 45, paragraphe 2, et à l'article 46, paragraphes 2 à 5, du traité sur l'Union européenne – qui permettent que les décisions relevant de la PESC soient prises à la majorité qualifiée. Quels obstacles prévoyez-vous dans l'exécution de cette mission et comment comptez-vous parvenir à un consensus afin de permettre le recours le plus large possible au vote à la majorité qualifiée pour les décisions PESC, en particulier dans le contexte de la demande adressée par le Parlement au Conseil de passer progressivement au vote à la majorité qualifiée pour les décisions relevant de la PESC qui n'ont pas d'implications en matière militaire ou de défense, en gardant à l'esprit les préoccupations de certains États membres? En outre, comment envisagez-vous de parvenir à une compréhension commune des sujets qui divisent les États membres?

Conformément aux traités, le domaine de la PESC est soumis à des règles spécifiques, y compris le vote à l'unanimité au Conseil en tant que règle générale de prise de décision. Si l'unanimité est signe d'unité et de force de l'UE, elle ne devrait toutefois pas freiner notre détermination et notre capacité à relever des défis majeurs urgents. Or on a pu observer récemment l'incapacité du Conseil à se mettre d'accord sur des déclarations de l'UE, ou celle de l'Union à prendre la parole au sein d'organisations internationales et à parler d'une seule voix unifiée. Malheureusement, cela a également entravé le soutien de l'UE à l'Ukraine, notamment pour ce qui est de tirer pleinement parti de la facilité européenne pour la paix (FEP). Pour jouer un rôle de premier plan au niveau mondial, l'Union doit être en mesure de prendre des décisions de manière plus rapide et plus efficace, en surmontant les contraintes qui pèsent sur la prise de décision. En ma qualité de haute représentante/vice-présidente, je m'efforcerai, conformément à ma lettre de mission, de convaincre tous les acteurs que la réalisation de cet objectif est dans l'intérêt général. Différentes solutions ont été examinées pour permettre la prise de décisions au moyen du vote à la majorité qualifiée et pour renforcer l'efficacité de l'action de l'Union dans le domaine de la PESC:

- le recours à l'abstention constructive, en particulier durant les premiers jours de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine [cela a permis aux États membres ayant une politique de neutralité militaire de ne pas s'opposer aux décisions prises au titre de la FEP de rembourser les États membres qui avaient décidé de livrer des armes létales à l'Ukraine];
- l'utilisation des «clauses passerelles» existantes consacrées dans les traités qui permettraient à l'UE de prendre certaines décisions clés dans le domaine de la PESC par vote à la majorité qualifiée, c'est-à-dire aussi rapidement et efficacement que d'autres acteurs mondiaux. L'activation de ces clauses nécessite néanmoins une décision unanime du Conseil européen.

La PESC est traditionnellement un domaine sensible du point de vue de la souveraineté et, pour différentes raisons, plusieurs États membres ne souhaitent pas passer au vote à la majorité qualifiée. Je comprends que la possibilité de veto soit perçue par certains comme la garantie ultime de protéger les intérêts nationaux et de préserver une influence sur le processus décisionnel de l'UE. Toutefois, dans certains cas, l'unanimité a également été instrumentalisée, à l'encontre du principe de coopération loyale consacré par le traité.

Dans cette optique, si ma désignation est confirmée, j'ai l'intention d'engager une discussion ouverte avec le Conseil afin que nous ayons la confiance nécessaire pour étudier la possibilité de recourir à ces clauses. Le recours aux possibilités déjà prévues par le traité constituerait selon moi un bon test et permettrait d'instaurer un climat de confiance entre les États membres en ce qui concerne le recours au vote à la majorité qualifiée. Notre objectif collectif doit être de garantir la crédibilité, la cohérence et l'efficacité de l'action extérieure de l'UE, tout en garantissant l'appropriation par les États membres.

6. Les orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029 visent à renforcer les relations de la Commission avec le Parlement européen. En vous appuyant sur les engagements pris par vos

prédécesseurs (et sur les bonnes pratiques mises en place avec eux), pourriez-vous décrire en détail comment vous entendez:

- *associer réellement et de manière proactive le Parlement (en tant que membre à part entière de l'«Équipe Europe») dès les premiers stades des processus d'élaboration et de développement de vos priorités et de vos objectifs;*

- *veiller à ce que les positions du Parlement soient dûment prises en compte dans vos propositions (y compris les propositions conjointes) d'actes législatifs du Conseil sur tous les sujets pertinents pour la commission des affaires étrangères (y compris sur les mesures restrictives et les régimes de sanctions), dans les consultations sur les priorités et positions de l'Union en matière de politique étrangère (notamment dans la perspective des réunions du Conseil des affaires étrangères) et dans les communications et stratégies de l'Union, nouvelles ou actualisées, et veiller à ce que le Parlement, et notamment sa commission des affaires étrangères, soit informé de manière systématique et en temps utile de ces propositions, consultations et documents;*

- *veiller à ce que, dans un délai de trois mois à compter de l'adoption des résolutions du Parlement, y compris dans le domaine de la PESC/PSDC, soit fourni un suivi écrit qui évalue la manière dont les positions du Parlement ont été prises en compte;*

- *veiller à ce que les points de vue du Parlement soient dûment pris en considération avant le début de négociations internationales et tout au long du processus, notamment à ce que le Parlement, et en particulier sa commission des affaires étrangères, soit immédiatement et pleinement informé de l'état d'avancement des négociations d'accords internationaux (y compris les accords non contraignants, les arrangements et les protocoles d'accord) à toutes les étapes de ces négociations, ainsi que de la mise en œuvre et du réexamen de ces accords, et à ce qu'aucune application provisoire des accords ne soit demandée avant que le Parlement n'ait donné son approbation? Dans ce contexte, comment comptez-vous faire avancer la révision de l'accord interinstitutionnel de 2002 sur l'accès aux informations sensibles dans le domaine de la PESC/PSDC (y compris sur les sanctions, les mandats des missions de la PSDC, leurs rapports et les stratégies par pays envoyées par les représentants spéciaux de l'Union européenne (RSUE) au Comité politique et de sécurité)?*

- *associer réellement et de manière proactive le Parlement (en tant que membre à part entière de l'«Équipe Europe») dès les premiers stades des processus d'élaboration et de développement de vos priorités et de vos objectifs;*

En tant qu'ancienne députée au Parlement européen, j'accorde une grande importance à cette diplomatie parlementaire. Si ma désignation est confirmée, je m'engage à m'appuyer sur les bonnes pratiques existantes et à tenir des échanges de vues réguliers avec le Parlement européen — en particulier avec la commission des affaires étrangères — sur les priorités de la politique étrangère de l'UE, ses objectifs et sa mise en œuvre dans le cadre du dialogue structuré sur les propositions à venir et les communications du programme de travail de la Commission, ainsi qu'à participer à des échanges ad hoc, sous la forme appropriée.

- *veiller à ce que les positions du Parlement soient dûment prises en compte dans vos propositions (y compris les propositions conjointes) d'actes législatifs du Conseil sur tous les sujets pertinents pour la commission des affaires étrangères (y compris sur les mesures restrictives et les régimes de sanctions), dans les consultations sur les priorités et positions de l'Union en matière de politique étrangère (notamment dans la perspective des réunions du Conseil des affaires étrangères) et dans les communications et stratégies de l'Union, nouvelles ou actualisées, et veiller à ce que le Parlement, et notamment sa commission des affaires étrangères, soit informé de manière systématique et en temps utile de ces propositions, consultations et documents;*

Si ma désignation est confirmée, je m'engage à tenir compte des points de vue du Parlement européen dans les propositions que je présenterai au Conseil. Je continuerai à recourir aux pratiques de dialogue existantes de manière systématique et cohérente. J'informerai et consulterai également la commission des affaires étrangères (AFET). Conformément à la pratique établie, et indépendamment des autres types d'échanges, j'informerai par écrit le président de la commission AFET des résultats des réunions du Conseil. Je pense qu'un dialogue global et approfondi est le moyen le plus efficace et le plus constructif de veiller à ce que les points de vue et positions du Parlement européen soient dûment pris en compte. Par exemple, les positions et les actions du Parlement européen ont joué un rôle important dans la communication efficace avec les pays tiers en réponse à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Je m'engage à poursuivre cette pratique.

- *veiller à ce que, dans un délai de trois mois à compter de l'adoption des résolutions du Parlement, y compris dans le domaine de la PESC/PSDC, soit fourni un suivi écrit qui évalue la manière dont les positions du Parlement ont été prises en compte;*

Je m'engage à tenir dûment compte des positions du Parlement dans le cadre de mon action et je donnerai des instructions au SEAE en conséquence. Je propose d'engager un dialogue et un suivi constants, dans le cadre desquels les deux parties peuvent rapidement s'adapter et tenir compte des évolutions les plus récentes ainsi que de l'évolution rapide de la dynamique internationale.

- *veiller à ce que les points de vue du Parlement soient dûment pris en considération avant le début de négociations internationales et tout au long du processus, notamment à ce que le Parlement, et en particulier sa commission des affaires étrangères, soit immédiatement et pleinement informé de l'état d'avancement des négociations d'accords internationaux (y compris les accords non contraignants, les arrangements et les protocoles d'accord) à toutes les étapes de ces négociations, ainsi que de la mise en œuvre et du réexamen de ces accords, et à ce qu'aucune application provisoire des accords ne soit demandée avant que le Parlement n'ait donné son approbation? Dans ce contexte, comment comptez-vous faire avancer la révision de l'accord interinstitutionnel de 2002 sur l'accès aux informations sensibles dans le domaine de la PESC/PSDC (y compris sur les sanctions, les mandats des missions de la PSDC, leurs rapports et les stratégies par pays envoyées par les représentants spéciaux de l'Union européenne (RSUE) au Comité politique et de sécurité)?*

Si ma désignation est confirmée, je m'efforcerai de défendre les principes de transparence, de responsabilité et de légitimité démocratique. Je veillerai à ce que le Parlement européen soit immédiatement et pleinement informé, à toutes les étapes de la procédure pour les accords internationaux. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre les dispositions nécessaires en vue de garantir la confidentialité du traitement, le cas échéant.

En ce qui concerne les accords non contraignants, je tiens à rappeler que, comme l'a confirmé la Cour, ces accords relèvent des prérogatives politiques du Conseil. Je suis néanmoins prête à examiner les moyens de tenir le Parlement informé, au moment opportun de la procédure, dans le plein respect des prérogatives du Conseil.

L'instrument en vigueur pour l'échange d'informations classifiées entre le Parlement européen et le Conseil dans le domaine de la PESC, qui date de 2002, doit encore être amélioré. Je suis fermement déterminée à travailler avec le Parlement européen et le Conseil pour parvenir à un accord dans les meilleurs délais. Dans l'intervalle, je tiendrai informés les députés au Parlement européen lors des réunions du comité spécial.

7. Quelles mesures concrètes entendez-vous prendre pour entretenir et améliorer encore la coopération entre vous (avec le soutien de la Commission/du SEAE) et le Parlement en vous appuyant sur la pratique bien établie? À cet égard, pourriez-vous décrire en détail la manière dont vous comptez:

- *tenir des échanges de vues réguliers, tant en séance plénière qu'avec la commission des affaires étrangères (y compris maintenir un «dialogue structuré» et garantir votre présence ponctuelle devant la commission à bref délai en cas d'événements importants ou de bouleversements majeurs); assurer votre participation régulière aux conférences interparlementaires sur la PESC/PSDC;*
- *améliorer les séances d'information en présentiel à l'intention de la commission des affaires étrangères, de manière régulière et en temps utile, tant avant qu'après les réunions du Conseil des affaires étrangères, y compris dans sa configuration «défense», et fournir les informations non publiques pertinentes (y compris dans le cadre de réunions à huis clos uniquement lorsque cela est dûment justifié) sur toute évolution de la situation internationale actuelle et sur les rapports politiques du SEAE;*
- *poursuivre le dialogue approfondi avec la commission spéciale du Parlement européen;*
- *améliorer les réunions consultatives conjointes sur la PESC, en particulier par une communication écrite préalable de vos services sur toutes les décisions budgétaires relevant de la PESC;*
- *veiller à ce que les chefs de délégation et les représentants spéciaux de l'Union nouvellement nommés comparaissent devant la commission des affaires étrangères et à ce que leur nomination soit subordonnée à la confirmation du Parlement, veiller à ce que les chefs des missions PSDC et les hauts fonctionnaires du SEAE interviennent devant la commission et apportent leurs contributions utiles, en particulier lors des réunions à huis clos, et poursuivre l'organisation du «volet Parlement» de la conférence annuelle des ambassadeurs; veiller à maintenir un bon équilibre géographique et un bon équilibre entre les hommes et les femmes lors de la nomination de nouveaux chefs de délégation et de hauts fonctionnaires du SEAE;*
- *mieux synchroniser les activités de la Commission/du SEAE et du Parlement, par exemple grâce au partage précoce et systématique des délais prévus pour la diffusion de documents stratégiques officiels, les réunions ministérielles et les sommets, les propositions d'ouverture de négociations sur les accords internationaux, les dialogues sur les droits de l'homme et la planification des activités de soutien à la démocratie;*
- *continuer à faciliter la coopération et les synergies entre le Parlement et le SEAE, y compris les délégations de l'Union, dans le cadre des visites officielles de députés au Parlement européen dans des pays tiers;*
- *continuer à faire du Service européen pour l'action extérieure un service diplomatique européen efficace;*

- *renforcer la bonne coopération actuelle entre les missions d'observation électorale de l'Union, les missions d'observation électorale du Parlement européen et celles chapeautées par d'autres organisations internationales;*
- *associer plus étroitement le Parlement européen aux positions et aux décisions concernant les processus d'adhésion?*

- *tenir des échanges de vues réguliers, tant en séance plénière qu'avec la commission des affaires étrangères (y compris maintenir un «dialogue structuré» et garantir votre présence ponctuelle devant la commission à bref délai en cas d'événements importants ou de bouleversements majeurs); assurer votre participation régulière aux conférences interparlementaires sur la PESC/PSDC;*

Outre les débats en séance plénière, notamment pour clôturer l'adoption des rapports annuels du Parlement européen sur la mise en œuvre de la PESC et de la PSDC conformément à l'article 36 du traité UE, et du rapport annuel: sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde, je pense que nous pouvons également améliorer les discussions parlementaires en mettant l'accent sur un nombre ciblé de sujets de politique étrangère, afin de se concentrer sur des discussions opportunes, franches et approfondies, dont les résultats témoigneront de notre détermination et de notre engagement envers nos partenaires des pays tiers. Des réunions ad hoc sous la forme appropriée pourraient aussi être envisagées, en particulier pour les décisions et les situations en évolution rapide. Si ma désignation est confirmée, j'ai également l'intention d'assister régulièrement, dans la mesure du possible, aux conférences interparlementaires sur la PESC/PSDC.

- *améliorer les séances d'information en présentiel à l'intention de la commission des affaires étrangères, de manière régulière et en temps utile, tant avant qu'après les réunions du Conseil des affaires étrangères, y compris dans sa configuration «défense», et fournir les informations non publiques pertinentes (y compris dans le cadre de réunions à huis clos uniquement lorsque cela est dûment justifié) sur toute évolution de la situation internationale actuelle et sur les rapports politiques du SEAE;*

J'informerai et je consulterai la commission AFET, avant les réunions du Conseil des affaires étrangères et sur leurs résultats. Le partage de rapports et d'informations a contribué à accroître nos connaissances communes sur les questions relatives aux affaires étrangères et à développer un cadre commun et une compréhension commune de nos actions. Si ma désignation est confirmée, je continuerai à mettre pleinement en œuvre les modalités pratiques de la législature précédente (c'est-à-dire un partage plus rapide des informations par voie électronique) et je donnerai instruction aux services compétents de travailler avec le Parlement européen et de me conseiller sur d'autres améliorations possibles, tout en garantissant la sécurité et la confidentialité appropriées.

- *poursuivre le dialogue approfondi avec la commission spéciale du Parlement européen;*

Bien que les négociations en vue d'un nouvel arrangement entre le Parlement européen, le Conseil et le haut représentant sur l'accès du Parlement aux informations classifiées se poursuivent, je tiendrai les députés au Parlement européen informés des informations classifiées lors des réunions du comité spécial, dans le plein respect des règles relatives au partage de ce type d'informations.

- *améliorer les réunions consultatives conjointes sur la PESC, en particulier par une communication écrite préalable de vos services sur toutes les décisions budgétaires relevant de la PESC;*

Si ma désignation est confirmée, je m'engage à partager avec le Parlement les incidences budgétaires des décisions du Conseil relatives au budget de la PESC dès que possible après leur adoption, y compris dans le cadre des consultations communes. Je chargerai également le président du Comité politique et de sécurité, le chef du service des instruments de politique étrangère (FPI) et l'encadrement supérieur du SEAE, le cas échéant, de continuer à informer les présidents de la commission des affaires étrangères et de la commission des budgets, ainsi que d'autres membres concernés du Parlement européen, de l'exécution du budget de la PESC.

- *veiller à ce que les chefs de délégation et les représentants spéciaux de l'Union nouvellement nommés comparaissent devant la commission des affaires étrangères et à ce que leur nomination soit subordonnée à la confirmation du Parlement, veiller à ce que les chefs des missions PSDC et les hauts fonctionnaires du SEAE interviennent devant la commission et apportent leurs contributions utiles, en particulier lors des réunions à huis clos, et poursuivre l'organisation du «volet Parlement» de la conférence annuelle des ambassadeurs; veiller à maintenir un bon équilibre géographique et un bon équilibre entre les hommes et les femmes lors de la nomination de nouveaux chefs de délégation et de hauts fonctionnaires du SEAE;*

Je m'engage à poursuivre la pratique consistant à mettre à disposition les ambassadeurs et les représentants spéciaux de l'Union nouvellement nommés pour des échanges de vues avec la commission AFET dès leur entrée en fonction et durant leur détachement. En ce qui concerne la conférence annuelle des ambassadeurs, la participation du Parlement européen offre une valeur ajoutée manifeste et la poursuite de l'organisation du «volet Parlement» offrira encore plus de possibilités d'intégrer la diplomatie parlementaire par l'intermédiaire des délégations de l'Union dans les pays tiers. Les procédures de sélection du SEAE sont fermement fondées sur le mérite. Si ma désignation est confirmée, je veillerai tout particulièrement à garantir un équilibre géographique et un équilibre entre les hommes et les femmes adéquats. Le SEAE progresse de façon constante vers l'objectif visant à garantir la parfaite parité hommes-femmes à tous les niveaux d'encadrement d'ici à 2025 et réalise également des progrès en vue d'assurer un meilleur équilibre géographique. Pour consolider ces tendances positives et remédier aux déséquilibres, je collaborerai étroitement avec tous les États membres et je les encouragerai à proposer une réserve de candidats hautement qualifiés assurant une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes.

- *mieux synchroniser les activités de la Commission/du SEAE et du Parlement, par exemple grâce au partage précoce et systématique des délais prévus pour la diffusion de documents stratégiques officiels, les réunions ministérielles et les sommets, les propositions d'ouverture de négociations sur les accords internationaux, les dialogues sur les droits de l'homme et la planification des activités de soutien à la démocratie;*

En ce qui concerne la communication d'informations au Parlement et au Conseil sur la planification des accords internationaux dans le cadre de l'exercice annuel de programmation, non seulement je suis résolue à me conformer à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE et à la jurisprudence applicable de la Cour de justice de l'UE, mais je suis également prête à étudier les moyens d'améliorer le partage d'informations en matière de planification à un stade précoce afin de mieux synchroniser les activités de la Commission/du SEAE et celles du Parlement. Je tiendrai également la commission AFET informée du calendrier des documents officiels, des réunions, des missions et des dialogues. Plus généralement, j'ai l'intention d'être étroitement associée au dialogue que la Commission entretient avec le Parlement européen et le Conseil avant et après l'adoption du programme de travail annuel.

- *continuer à faciliter la coopération et les synergies entre le Parlement et le SEAE, y compris les délégations de l'Union, dans le cadre des visites officielles de députés au Parlement européen dans des pays tiers;*

Je m'engage à poursuivre la mise en œuvre actuelle des lignes directrices pour les visites de délégations du Parlement européen. Je chargerai le SEAE de continuer à travailler en étroite collaboration avec les services du Parlement tout au long du processus de décision, de préparation et d'exécution des missions parlementaires à l'étranger, notamment parce que cela garantira la cohérence et la complémentarité entre les travaux des délégations de l'Union et la diplomatie parlementaire.

- *continuer à faire du Service européen pour l'action extérieure un service diplomatique européen efficace;*

Si ma désignation est confirmée, le développement du SEAE en un «service diplomatique de l'UE paré pour l'avenir» sera une priorité absolue. La coopération stratégique avec la Commission et le Parlement européen restera essentielle, y compris sur les questions de budget et de ressources humaines, pour garantir des ressources financières et humaines suffisantes au SEAE afin que l'UE puisse être un acteur crédible sur le plan politique et de la sécurité à l'échelle mondiale. L'accent mis sur le développement et la formation du personnel nous permettra surtout de définir une culture diplomatique et de gestion commune. À cet égard, la création d'une Académie diplomatique européenne, telle que proposée par le Parlement européen, jouera un rôle central dans la création d'un véritable corps diplomatique européen.

- *renforcer la bonne coopération actuelle entre les missions d'observation électorale de l'Union, les missions d'observation électorale du Parlement européen et celles chapeautées par d'autres organisations internationales;*

L'excellent travail d'équipe entre le Parlement européen, le SEAE et la Commission européenne est essentiel au succès de l'observation électorale de l'UE. La coordination avec d'autres observateurs internationaux devrait se poursuivre, sur la base de la déclaration de principes relative à l'observation internationale d'élections, y compris au moyen de réunions auxquelles participent chaque année le Parlement, le SEAE et les services de la Commission.

- *associer plus étroitement le Parlement européen aux positions et aux décisions concernant les processus d'adhésion?*

Si ma désignation est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec le/la commissaire à l'élargissement pour faire avancer le processus d'élargissement dans les années à venir. Le soutien du Parlement européen au processus et au dialogue avec les partenaires de l'élargissement, en particulier par l'intermédiaire des commissions parlementaires mixtes avec les pays candidats, contribuera à encourager la progression du processus d'élargissement et à concentrer l'énergie politique sur les réformes nécessaires.

Questions de la commission du développement

8. À la lumière de votre lettre de mission, nous sommes convaincus que vous agirez en tant que médiatrice impartiale dans l'élaboration d'une politique étrangère véritablement équilibrée et que vous défendrez les ODD. Compte tenu de votre rôle prépondérant, quelle approche adopterez-vous en ce qui concerne le travail du collège des commissaires relatif au «financement révisé de l'action extérieure», afin qu'il continue de refléter une répartition régionale et thématique équilibrée, comme c'est le cas actuellement dans le cadre de l'IVCDCI – Europe dans le monde? Quelles mesures et initiatives concrètes prendrez-vous pour «mieux articuler les politiques internes et externes de l'Union», comme le prévoit votre lettre de mission? Comment rendrez-vous effectivement opérationnelle la cohérence des politiques au service du développement durable dans tous les processus législatifs et politiques?

À la lumière de votre lettre de mission, nous sommes convaincus que vous agirez en tant que médiatrice impartiale dans l'élaboration d'une politique étrangère véritablement équilibrée et que vous défendrez les ODD.

Non seulement je ferai tout mon possible pour être une médiatrice impartiale dans l'élaboration d'une politique étrangère véritablement équilibrée, conçue pour faire face aux réalités géopolitiques actuelles, mais je suis aussi personnellement convaincue que le succès de l'UE en tant qu'acteur de la politique étrangère dépend entièrement de notre capacité à parler d'une seule voix, et je chercherai à favoriser cette unité en dialoguant régulièrement avec le Conseil et les États membres. C'est de cette manière que l'UE pourra contribuer avec succès et de manière concrète aux initiatives mondiales, comme nous l'avons récemment fait avec les Nations unies et avec nos partenaires, afin d'élaborer un pacte ambitieux pour l'avenir et de permettre son adoption.

Si ma désignation est confirmée, je m'engagerai sans relâche à mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et à veiller à ce qu'ils soient intégrés dans l'ensemble de l'action extérieure de l'UE. Il s'agit là de bonnes pratiques en matière de politique étrangère et je pense qu'il ne devrait y avoir aucun compromis à cet égard. En outre, les conséquences de crises multiples – du changement climatique à la pandémie de COVID-19, en passant par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et la situation au Proche-Orient – ont considérablement entravé les progrès dans la mise en œuvre des ODD. C'est pourquoi la promotion des ODD et le soutien à leur réalisation resteront un élément central des partenariats internationaux de l'UE et c'est également la raison pour laquelle la nouvelle approche de l'UE, soutenue par la stratégie «Global Gateway», permet déjà à l'Union de contribuer de manière plus significative et plus efficace à la réalisation des ODD. En ce qui concerne les États fragiles, les pays confrontés à l'instabilité ou s'inscrivant dans des contextes complexes, ou d'autres situations, où la stratégie «Global Gateway» n'est pas l'instrument central de nos partenariats, je veillerai également, avec le/la commissaire aux partenariats internationaux, à ce que nous puissions offrir un soutien ciblé qui ne laisse personne de côté.

Compte tenu de votre rôle prépondérant, quelle approche adopterez-vous en ce qui concerne le travail du collège des commissaires relatif au «financement révisé de l'action extérieure», afin qu'il continue de refléter une répartition régionale et thématique équilibrée, comme c'est le cas actuellement dans le cadre de l'IVCDCI – Europe dans le monde?

L'UE ne sera en mesure de relever les défis à venir qu'avec un nouveau budget adapté à ses ambitions, comprenant un remaniement du financement de l'action extérieure. Ce remaniement doit être conçu d'une manière qui soit à la fois adaptée aux partenaires avec lesquels nous travaillons et alignée sur nos intérêts stratégiques afin d'avoir un impact. Notre réflexion doit commencer par «que voulons-nous financer?», puis par la meilleure façon dont nous pouvons atteindre nos objectifs et maximiser les résultats sur le terrain. Lors de la conception du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP), nous devons tirer les enseignements du cadre actuel, notamment en ce qui concerne la simplicité, la flexibilité, la rapidité et l'orientation stratégique. Le futur CFP sera également conçu dans un contexte radicalement différent du précédent, avec des enjeux géopolitiques et géoéconomiques beaucoup plus importants, qu'il doit prendre en compte.

Bien que je ne puisse pas anticiper le contenu spécifique de la proposition de la Commission, je peux souligner que mon approche personnelle, si ma désignation en tant que vice-présidente est confirmée, consistera à m'engager pleinement dans ce processus, en étroite collaboration avec le/la commissaire au budget, à la lutte antifraude et à l'administration publique ainsi qu'avec les commissaires de la famille des relations extérieures, afin de veiller à ce que la proposition de la Commission prévoit des instruments financiers solides et adaptés qui soutiendront pleinement l'action extérieure de l'UE.

Quelles mesures et initiatives concrètes prendrez-vous pour «mieux articuler les politiques internes et externes de l'Union», comme le prévoit votre lettre de mission? Comment rendrez-vous effectivement opérationnelle la cohérence des politiques au service du développement durable dans tous les processus législatifs et politiques?

Si ma désignation en tant que vice-présidente est confirmée et conformément à ma lettre de mission, j'assurerai la tenue de réunions régulières et en temps utile entre les commissaires chargés des relations extérieures afin de discuter des aspects extérieurs des politiques de l'UE, avec une invitation étendue aux commissaires concernés, le cas échéant. L'objectif devrait être de veiller à ce que la dimension extérieure soit systématiquement intégrée dans nos politiques internes et inversement. Dans le même but, et comme indiqué dans ma lettre de mission, je préparerai des débats réguliers du collège sur des questions clés de politique étrangère, dans le cadre desquels je soulignerai aussi de manière systématique tout lien manifeste avec la politique intérieure de l'UE.

Si ma désignation est confirmée, je m'emploierai, avec les autres membres du collège, à intégrer la dimension extérieure dans nos politiques internes, de la conception des politiques à leur mise en œuvre, y compris sur les questions budgétaires, où nous établirons un lien encore plus étroit entre le financement de l'action extérieure et les priorités des politiques internes. Cela permettra, par exemple, d'intégrer les considérations relatives au développement durable dans tous les domaines d'action et processus décisionnels pertinents. Par ailleurs, j'encouragerai l'évaluation précoce et l'intégration des incidences potentielles des politiques de l'Union dans les pays tiers au cours de la phase de conception des politiques, y compris les incidences cumulées potentielles de différentes politiques. Il s'agira notamment de mener des actions de sensibilisation continues auprès de nos partenaires à Bruxelles et par l'intermédiaire des délégations de l'UE, afin de présenter, d'expliquer et de défendre nos politiques et de dialoguer avec nos partenaires le plus tôt possible, et surtout d'écouter les préoccupations soulevées et d'y répondre. Je souhaite également garantir un soutien plus ciblé à nos partenaires si nécessaire, en accompagnant le déploiement des politiques de l'Union par des mesures d'accompagnement afin d'aider nos partenaires à s'adapter à la législation applicable et à en bénéficier. Il s'agit d'un élément fondamental de la mise en œuvre du principe de cohérence des politiques au service du développement durable inscrit dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'ODD 17 sur les partenariats, ainsi que de l'engagement en faveur de la cohérence des politiques au service du développement au titre des traités (article 208 du TFUE).

Question de la commission du commerce international

9. Vous avez été chargée d'élaborer une «nouvelle politique économique extérieure», en collaboration avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle. Pourriez-vous exposer vos premières idées concernant le contenu de cette politique et le calendrier envisagé? Quel est le rôle du commerce et des investissements dans cette politique? Comment comptez-vous coopérer avec le commissaire chargé du commerce et de la sécurité économique à la conception et à la mise en œuvre de cette nouvelle politique économique extérieure, ainsi qu'à la définition plus générale des relations extérieures de l'Union, tout en respectant les droits de l'homme et les valeurs fondamentales? En tant que vice-présidente, comment comptez-vous veiller à ce que l'incidence de la législation de l'Union sur nos partenaires commerciaux soit prise en considération de manière plus systématique dans sa conception et sa mise en œuvre? Comment entendez-vous, concrètement, dialoguer avec les pays tiers qui subissent les effets de la législation de l'Union, et comment comptez-vous coopérer avec d'autres commissaires à ce sujet?

Vous avez été chargée d'élaborer une «nouvelle politique économique extérieure», en collaboration avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle. Pourriez-vous exposer vos premières idées concernant le contenu de cette politique et le calendrier envisagé? Quel est le rôle du commerce et des investissements dans cette politique?

Dans un monde marqué par l'instrumentalisation croissante des dépendances, l'UE doit trouver le juste équilibre entre l'ouverture économique, qui demeure indispensable à notre prospérité, et la protection nécessaire, en adoptant une position plus ferme pour renforcer notre résilience, se défendre contre la concurrence déloyale et faire face aux risques. Si ma désignation est confirmée, j'accorderai la priorité à l'élaboration de la «nouvelle politique économique extérieure» en collaboration avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, conformément à ma lettre de mission, et en particulier avec le/la commissaire au commerce et à la sécurité économique, le/la commissaire aux partenariats internationaux et d'autres commissaires concernés. La géopolitique et la géoéconomie vont de pair, et il devrait en être de même de notre réponse.

En ce qui concerne les idées initiales, la présidente élue a déjà exposé l'approche générale dans les orientations politiques autour de trois piliers: la sécurité économique, le commerce et l'investissement dans les partenariats. Sur cette base, je m'engage, si ma désignation en tant que vice-présidente est confirmée, à poursuivre et à mettre en œuvre la politique, en collaboration avec les autres membres du collège, ainsi qu'à tirer les conclusions des recherches sur le sujet, telles que le rapport Draghi. Ce faisant, je pense que nous devrions également dialoguer avec les autres institutions, dont le Parlement européen, les commissions concernées et leurs membres, ainsi qu'avec nos partenaires internationaux.

Je travaillerai à la sécurité économique de l'Europe, avec le/la commissaire au commerce et à la sécurité économique, en m'appuyant sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE de 2023 en matière de sécurité économique et en poursuivant l'élaboration d'une nouvelle doctrine de sécurité économique. Je pense que notre approche doit continuer à s'appuyer sur une évaluation conjointe des risques et une analyse des menaces avec nos États membres, sur la base desquelles nous pourrions élaborer des mesures d'atténuation ciblées et proportionnées.

Je tiens à souligner l'importance du volet «partenariat» de l'approche de l'UE en matière de politique de sécurité économique. L'UE doit chercher des possibilités de nouer des partenariats mutuellement bénéfiques, notamment en matière de diversification, tout en évitant les répercussions injustifiées de nos politiques sur nos relations avec les pays tiers. Les dialogues sur la sécurité économique, ainsi que les efforts diplomatiques, y compris par l'intermédiaire des délégations de l'UE, joueront un rôle clé à cet égard.

En ce qui concerne le deuxième pilier, le commerce, il s'agit d'un élément fondamental des relations avec nos partenaires et nous devrions nous efforcer de conclure les négociations en cours tout en explorant les possibilités d'en ouvrir de nouvelles. Si ma désignation est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec le/la commissaire au commerce et à la sécurité économique afin d'approfondir les liens commerciaux libres et équitables avec nos partenaires du monde entier. Les nouveaux partenariats pour des échanges et des investissements propres constitueront un élément important de nos partenariats globaux. Dans le même temps, nous devrions aussi être prêts à mobiliser nos instruments de défense commerciale chaque fois que nécessaire, en garantissant des conditions de concurrence équitables et en veillant à comprendre pleinement les incidences des mesures que nous prenons en interne sur nos partenaires, et en étant prêts à les soutenir et à répondre à leurs préoccupations. La réforme et le renforcement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) resteront également une priorité.

En ce qui concerne le troisième pilier, à savoir l'investissement dans les partenariats, la réalité actuelle est telle que l'UE doit collaborer avec ses partenaires pour atteindre la majorité de ses objectifs en tant qu'Union. Notre objectif doit être de créer une «offre» cohérente et intégrée qui soit bénéfique tant pour l'UE que pour les pays partenaires et qui permette aux deux parties de favoriser des partenariats à long terme, durables et mutuellement bénéfiques. Pour ce faire, il sera essentiel de porter la stratégie «Global Gateway» à un niveau supérieur, en garantissant et en renforçant les synergies avec le commerce et le soutien macroéconomique dans le cadre d'un ensemble intégré de mesures, ainsi qu'en consolidant davantage la stratégie «Global Gateway» dans notre action extérieure et notre politique étrangère au sens large.

Comment comptez-vous coopérer avec le commissaire chargé du commerce et de la sécurité économique à la conception et à la mise en œuvre de cette nouvelle politique économique extérieure, ainsi qu'à la définition plus générale des relations extérieures de l'Union, tout en respectant les droits de l'homme et les valeurs fondamentales?

Premièrement, les politiques de l'UE doivent toujours être guidées par le respect des droits de l'homme et des valeurs fondamentales. Par exemple, la stratégie «Global Gateway» repose sur le respect et la promotion de l'état de droit, des droits de l'homme et des normes internationales, et les accords de libre-échange (ALE) de l'UE ont lié les dispositions relatives aux droits de l'homme aux accords-cadres politiques. Si ma désignation est confirmée,

je serai déterminée à intégrer les droits de l'homme dans toutes les dimensions de nos relations extérieures, y compris dans la nouvelle politique étrangère économique.

Deuxièmement, sans préjuger des méthodes de travail de la Commission, j'envisage de nombreuses occasions de discuter de la conception et de la mise en œuvre de la nouvelle politique étrangère économique dans cette configuration, par exemple. Compte tenu de nos lettres de mission respectives, je compte également coopérer étroitement avec le/la commissaire au commerce et à la sécurité économique sur un certain nombre de dossiers spécifiques, tels que le renforcement du partenariat transatlantique avec les États-Unis, la gestion des relations complexes avec la Chine, le renforcement des relations avec le Royaume-Uni, l'élaboration d'un nouveau programme stratégique UE-Inde et, plus généralement, la gestion et l'approfondissement de nos partenariats dans le monde entier.

En tant que vice-présidente, comment comptez-vous veiller à ce que l'incidence de la législation de l'Union sur nos partenaires commerciaux soit prise en considération de manière plus systématique dans sa conception et sa mise en œuvre? Comment entendez-vous, concrètement, dialoguer avec les pays tiers qui subissent les effets de la législation de l'Union, et comment comptez-vous coopérer avec d'autres commissaires à ce sujet?

Conformément aux orientations politiques qui soulignent clairement la nécessité d'adopter une approche plus systématique pour évaluer l'incidence de la législation de l'UE sur les pays tiers, ainsi qu'à nos lettres de mission respectives, le/la commissaire au commerce et à la sécurité économique et moi-même avons été chargés de travailler ensemble pour veiller à ce que l'Europe noue le dialogue avec les partenaires touchés par les choix que nous faisons et réponde à leurs préoccupations.

Si ma désignation est confirmée, je veillerai à ce que la dimension extérieure de nos politiques internes soit pleinement intégrée dans le processus décisionnel du collège, de la conception des politiques à leur mise en œuvre, y compris pour ce qui est du financement. Dans la pratique, je considère qu'il s'agit:

- d'évaluer les incidences potentielles des politiques ex ante;
- d'engager le dialogue avec les partenaires le plus tôt possible dans le processus d'élaboration des politiques;
- de renforcer le lien entre le financement de l'action extérieure de l'UE et les priorités des politiques internes de l'UE, du climat à l'énergie, en passant par le numérique et la sécurité alimentaire;
- de communiquer de manière proactive, à Bruxelles et sur le terrain par l'intermédiaire de la délégation de l'UE concernée, sur les nouvelles possibilités que les politiques de l'UE peuvent représenter pour les pays tiers;
- de cibler le soutien pour aider les partenaires à s'adapter et atténuer les incidences, notamment en mobilisant les acteurs de l'UE dans le cadre d'une approche «Équipe Europe» chaque fois que nécessaire.

Question de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

10. Continuerez-vous à faire de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes une priorité dans toutes les initiatives de l'Union en matière d'action extérieure? Que prévoyez-vous concrètement de faire pour assurer le suivi du plan d'action de l'Union sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure 2021-2025 (GAP III) et vous engagez-vous à adopter, avec les commissaires concernés, un quatrième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP IV)? Quelles mesures prendrez-vous pour mettre en œuvre le programme des Nations unies en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et pour lui donner la priorité, en particulier en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre dans tous les contextes liés à la paix et à la sécurité ainsi que les efforts visant à ce que les femmes participent à la paix et à la sécurité et à ce qu'elles jouent un rôle moteur dans ces contextes? Comment comptez-vous lutter contre les violations des droits des femmes dans les pays tiers, en particulier les mutilations génitales féminines et les violations découlant d'autres pratiques préjudiciables, et continuerez-vous à soutenir les défenseurs des droits fondamentaux des femmes, les défenseurs de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation et les défenseurs des droits des personnes LGBTIQ+? Comment coopérerez-vous avec le Parlement européen et associerez-vous la commission FEMM à cet égard?

Continuerez-vous à faire de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes une priorité dans toutes les initiatives de l'Union en matière d'action extérieure?

Oui. Il n'existe pas de solutions durables aux défis mondiaux actuels si l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas envisagée dès le départ. Si ma désignation est confirmée, l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes — et de l'égalité de manière plus générale — dans notre politique étrangère et de sécurité est une priorité absolue pour moi, notamment parce qu'elle est essentielle au succès de cette politique. Dans la pratique, je chercherai à créer une alliance entre les commissaires dont les portefeuilles traitent des questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'émancipation des femmes, qui devraient être intégrées dans leurs travaux.

Que prévoyez-vous concrètement de faire pour assurer le suivi du plan d'action de l'Union sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure 2021-2025 (GAP III) et vous engagez-vous à adopter, avec les commissaires concernés, un quatrième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP IV)?

Étant donné que le troisième plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) sera en place jusqu'en 2027, l'accent doit désormais être mis sur sa mise en œuvre. Ce plan d'action nous a déjà permis d'accélérer les progrès réalisés en matière de droits des femmes et d'aligner nos efforts à cet égard sur le cadre financier pluriannuel existant. Après 2027, une future stratégie doit garantir un lien encore plus étroit entre, d'une part, les droits et l'autonomisation des femmes et, d'autre part, la politique étrangère et de sécurité de l'UE, alignée sur la coopération internationale. La cohérence entre les actions internes et externes de l'UE en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sera également garantie par le renouvellement de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes en 2025.

Quelles mesures prendrez-vous pour mettre en œuvre le programme des Nations unies en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et pour lui donner la priorité, en particulier en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre dans tous les contextes liés à la paix et à la sécurité ainsi que les efforts visant à ce que les femmes participent à la paix et à la sécurité et à ce qu'elles jouent un rôle moteur dans ces contextes?

Le programme des Nations unies concernant les femmes, la paix et la sécurité est de plus en plus pertinent dans le contexte de la géopolitique actuelle et de l'augmentation des guerres et des conflits. La participation des femmes aux efforts de résolution des conflits et de consolidation de la paix est fondamentale pour une paix durable. L'UE doit adopter une position claire et ferme à cet égard afin de soutenir la mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité. De mon côté, je collaborerai avec des experts du SEAE, y compris avec l'ambassadrice de l'UE pour le genre et la diversité, afin de renforcer la participation et le leadership des femmes dans tous les contextes et discussions liés à la paix et à la sécurité. Je m'emploierai aussi à améliorer notre coopération avec d'autres organisations internationales et régionales afin d'atteindre les objectifs du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité sous sa forme actuelle. Pour ce qui est de l'avenir, nous entamerons notre réflexion sur le deuxième plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, aligné sur le GAP III et intégré dans celui-ci. Cela se fera parallèlement à la mise en œuvre du programme actuel et en partenariat avec des coalitions géographiquement diversifiées d'États et avec les acteurs de la société civile.

Dans le même ordre d'idées, je veillerai à ce que l'UE soutienne résolument des approches centrées sur les victimes et les survivants ainsi que des mécanismes de justice transitionnelle pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits, en étroite coopération, notamment, avec le bureau de la représentante spéciale du secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Comment comptez-vous lutter contre les violations des droits des femmes dans les pays tiers, en particulier les mutilations génitales féminines et les violations découlant d'autres pratiques préjudiciables, et continuerez-vous à soutenir les défenseurs des droits fondamentaux des femmes, les défenseurs de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation et les défenseurs des droits des personnes LGBTIQ+? Comment coopérerez-vous avec le Parlement européen et associerez-vous la commission FEMM à cet égard?

Bien que la sensibilisation mondiale à l'importance de prévenir les violations soit, selon moi, plus importante aujourd'hui qu'à tout autre moment de l'histoire, la régression au niveau de la réalisation des droits fondamentaux des femmes est significative. 40 % des femmes et des filles vivent encore dans des pays où les niveaux de discrimination sont élevés ou très élevés; dans 46 pays représentant 16 % de la population féminine mondiale, la violence domestique n'est pas considérée comme un délit. Si ma désignation est confirmée, je ferai pression pour que l'UE utilise pleinement sa boîte à outils pour lutter contre différentes violations, y compris des engagements

ciblés du représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, des envoyés spéciaux et de l'ambassadrice de l'UE pour le genre et la diversité.

Mettre un terme à des normes et pratiques préjudiciables spécifiques, y compris aux mutilations génitales féminines, restera une question importante dans l'action extérieure de l'UE. Je ferai pression en faveur de la mise en œuvre des engagements internationaux, y compris pour ce qui est de l'obligation de rendre des comptes, et je m'efforcerai de former des coalitions solides dans les enceintes multilatérales pour atteindre cet objectif. Je considère que le dialogue avec les membres de la commission FEMM est particulièrement important à cet égard. Les travaux annuels en lien avec la commission de la condition de la femme (CSW) sont une bonne pratique que je souhaiterais vivement poursuivre.

L'UE continue d'être perçue comme un acteur mondial de premier plan pour ce qui est des valeurs, des droits de l'homme et du développement durable. La question de savoir si nous le sommes réellement dépend de la manière dont nous défendons ces valeurs dans la pratique, y compris des mesures que nous prenons pour que les défenseurs des droits de l'homme soient protégés dans le cadre de leur travail essentiel. La protection des défenseurs des droits de l'homme, y compris des défenseuses des droits de l'homme et des défenseurs des droits des personnes LGBTIQ, restera au cœur de la politique extérieure de l'UE en matière de droits de l'homme. Ces personnes continueront à faire partie des principaux bénéficiaires des fonds de l'UE. La dépénalisation universelle des relations entre personnes consentantes de même sexe restera également un objectif de l'action de l'UE en matière de droits de l'homme. Compte tenu de l'appel du Parlement, j'examinerai aussi la manière dont nous pouvons utiliser les outils politiques, diplomatiques, commerciaux et de coopération pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

Je suis pleinement consciente du bilan solide du Parlement européen et de son soutien en faveur de la non-discrimination et de toutes les questions d'égalité. Je vous considère comme un allié extrêmement important dans le cadre de mon action dans ce domaine et j'examinerai donc les moyens d'établir des liens plus stratégiques entre nous.

Question de la sous-commission «droits de l'homme»

11. Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour faire en sorte que la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit soit un objectif stratégique de l'action de l'Union sur la scène internationale, conformément à l'article 21 du traité sur l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre/le respect de la conditionnalité relative aux droits de l'homme dans les accords internationaux, l'assistance financière de l'Union et le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme? Vous engagez-vous à œuvrer à la protection de l'intégrité électorale en actualisant les lignes directrices de l'Union sur le soutien électoral et le renforcement de l'observation électorale? Comment envisagez-vous le partenariat avec le Parlement européen dans ces domaines?

Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour faire en sorte que la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit soit un objectif stratégique de l'action de l'Union sur la scène internationale, conformément à l'article 21 du traité sur l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre/le respect de la conditionnalité relative aux droits de l'homme dans les accords internationaux, l'assistance financière de l'Union et le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme?

En vertu de l'article 21 du traité sur l'Union européenne, l'action extérieure de l'Union sur la scène internationale repose et continuera de reposer sur les principes qui ont présidé à sa création, à savoir la démocratie, l'état de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité, et le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international. Il s'agit là de valeurs fondamentales de l'UE et les orientations politiques indiquent très clairement que l'une des priorités de la Commission sera de promouvoir les valeurs de l'UE tant sur le territoire européen qu'à l'étranger. C'est également une question d'intérêt pour l'UE: la sécurité des citoyens de l'UE dépend aussi de la mesure dans laquelle la démocratie et les droits de l'homme sont respectés dans le reste du monde. Si

ma désignation est confirmée, je m'engage à faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, non seulement en tant qu'obligation juridique au titre du traité, mais aussi en tant que priorité stratégique. J'intégrerai ce programme dans le cadre d'une collaboration étroite avec les commissaires concernés, le Conseil et les États membres, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme et d'autres représentants spéciaux de l'UE afin d'accroître l'efficacité de l'action de l'UE en matière de protection et de promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Je m'efforcerai aussi de collaborer plus étroitement avec les organisations internationales, les pays tiers et la société civile.

Si ma désignation est confirmée, je veillerai à aborder la question des droits de l'homme dans le cadre de notre dialogue avec les pays tiers. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires pour les soutenir et les encourager à respecter leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme, ainsi qu'à assurer un suivi systématique. Les droits de l'homme sont des valeurs universelles inhérentes à la dignité de tout être humain. Je chargerai mes services, au siège et dans les délégations de l'UE, de dialoguer avec les pays tiers et de démentir les discours qui décrivent les droits de l'homme et la démocratie comme une invention de l'«Occident». Si ma désignation est confirmée, je collaborerai également avec le/la commissaire aux affaires intérieures et à la migration et les autres commissaires concernés sur les aspects extérieurs de la migration. En particulier, je m'efforcerai de veiller à ce que le plein respect des droits fondamentaux soit garanti chaque fois que les questions migratoires font partie intégrante de nos partenariats globaux.

Je reconnais l'intérêt du Parlement européen à veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme figurant dans les accords de l'UE soient à la fois efficaces et opérationnelles. Dans les accords de libre-échange (ALE) conclus par l'UE avec des pays tiers depuis 2009, les dispositions relatives aux droits de l'homme sont liées aux accords-cadres politiques. Ces clauses fixent des attentes claires et convenues d'un commun accord et fournissent des canaux institutionnels pour un dialogue régulier sur les droits de l'homme, ainsi que pour la coopération avec les acteurs de la société civile dans les pays partenaires. Si la suspension des accords de l'UE, y compris de leurs aspects commerciaux, est prévue en cas de violation des clauses relatives aux éléments essentiels, elle est considérée comme une mesure de dernier recours. Le dialogue est toujours l'approche privilégiée dans la mesure du possible, comme en témoignent les débats avec les États membres de l'UE. Dans le cadre de notre politique commerciale, la conditionnalité du système de préférences généralisées (SPG) incite également les pays en développement à respecter les droits de l'homme et à protéger l'environnement. Comme vous le savez, le Conseil et le Parlement européen se sont mis d'accord sur une modification du règlement SPG actuel, afin de prolonger le SPG pour la période 2024-2027, tandis que les négociations se poursuivent pour achever le réexamen.

Le régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme, créé en 2020, restera un élément important de notre boîte à outils en matière de droits de l'homme. En octobre 2024, il s'appliquait à 117 personnes et à 33 entités. Les sanctions ne devraient pas être considérées isolément, mais dans le cadre d'une approche stratégique plus large. L'application de mesures restrictives à l'encontre de personnes, d'entités et d'organismes, y compris d'acteurs étatiques et non étatiques, impliqués dans de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits, ou qui en sont complices, envoie également un message fort aux auteurs potentiels. En ce sens, cet instrument a également une fonction préventive. Si ma désignation est confirmée, je n'hésiterai pas à proposer de nouvelles inscriptions sur la liste lorsque nous constatons des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits commises par des personnes, des entités ou des organismes partout dans le monde.

L'aide financière de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie est importante et cruciale pour l'efficacité de nos travaux dans ce domaine. Par l'intermédiaire du programme thématique en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, l'UE soutient la mise en œuvre de son plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. Celui-ci comprend notamment un large éventail de projets visant à promouvoir, entre autres, la participation politique et civique, l'indépendance des médias et le pluralisme des médias, la lutte contre la corruption, ainsi que la lutte contre l'impunité et l'éradication de la torture. L'UE est également un important pourvoyeur d'aide d'urgence aux défenseurs des droits de l'homme en danger. Le soutien à la démocratie et à la bonne gouvernance est aussi intégré dans la coopération bilatérale, où les ressources sont nettement plus élevées. Par ailleurs, la stratégie «Global Gateway» apporte un soutien aux projets d'infrastructure tout en veillant à ce que les pays partenaires adhèrent à l'état de droit et respectent des normes élevées en matière de droits de l'homme, de droits sociaux et de droits des travailleurs, en particulier lorsque ces projets ont une incidence sur les communautés locales, comme dans le cas des activités extractives. Cela restera d'actualité.

Vous engagez-vous à œuvrer à la protection de l'intégrité électorale en actualisant les lignes directrices de l'Union sur le soutien électorale et le renforcement de l'observation électorale?

L'observation électorale de l'UE est un instrument de politique étrangère pratique et efficace qui reste au cœur des politiques et stratégies de l'UE de soutien à la démocratie. Elle illustre la coopération interinstitutionnelle, étant le fruit d'un excellent travail d'équipe entre le Parlement européen, le SEAE et la Commission. Je profite de cette occasion pour saluer le dévouement des honorables parlementaires qui ont été chefs de missions d'observation ou membres des missions d'observation électorale du Parlement européen, qui essentielles au succès de nos missions d'observation électorale de l'UE.

La communication sur les missions d'assistance électorale et d'observation de l'UE date de 2000. Sans préjuger du résultat des futures discussions ou décisions du collège, j'envisagerai d'évoquer la question et d'examiner la pertinence d'une nouvelle communication au cours du prochain mandat. Cela pourrait nous permettre de réaffirmer l'importance de l'observation électorale en tant qu'instrument, de confirmer l'attachement de l'UE à l'assistance électorale en tant qu'instrument essentiel de promotion de la démocratie, et d'évaluer les ajustements qui pourraient être nécessaires pour mieux refléter les défis actuels des processus électoraux. Entre-temps, le manuel des missions d'observation électorale de l'UE a été régulièrement mis à jour au cours des dernières années. Une quatrième édition devrait être prête à être publiée dans le courant de 2025.

Comment envisagez-vous le partenariat avec le Parlement européen dans ces domaines?

Le Parlement européen est un partenaire essentiel dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde au moyen d'actions concrètes, telles que des débats d'urgence, le rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie, des missions d'observation électorale, des visites dans les pays, le prix Sakharov et d'autres actions politiques.

Notre partenariat est solide, mais nous pouvons et devons le renforcer. Si ma désignation est confirmée, j'ai l'intention de dialoguer régulièrement avec le Parlement. Je m'engage également à ce que le Parlement reçoive, oralement ou par écrit, des informations sur nos dialogues politiques et sur les droits de l'homme ainsi que sur d'autres réunions importantes.

Le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, qui constitue la feuille de route pour les droits de l'homme dans le cadre de la politique étrangère de l'UE, a été prorogé jusqu'en 2027. J'attends avec intérêt le point de vue du Parlement européen sur la mise en œuvre de cette initiative, mais aussi sur les priorités pour la prochaine.

Question de la sous-commission «sécurité et défense»

12. La boussole stratégique a été adoptée peu après le début de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et pendant une période de détérioration de la sécurité dans le voisinage de l'Union et au-delà. Estimez-vous qu'il soit nécessaire de lancer un réexamen de la boussole stratégique, y compris une analyse des menaces et un bilan des vulnérabilités et des lacunes des capacités et des ressources des États membres? Les lettres de mission prévoient que vous prépariez, avec le commissaire à la défense et à l'espace, un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne. Selon vous, comment ce document devrait-il s'articuler, le cas échéant, avec les cadres prévus par la boussole stratégique et le concept stratégique de l'OTAN? Comment comptez-vous associer le Parlement européen à toutes ces réflexions stratégiques et initiatives politiques, afin de prendre en considération l'avis du Parlement et de renforcer le contrôle démocratique des initiatives et décisions liées à la défense européenne?

La boussole stratégique a été adoptée peu après le début de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et pendant une période de détérioration de la sécurité dans le voisinage de l'Union et au-delà. Estimez-vous qu'il soit nécessaire de lancer un réexamen de la boussole stratégique, y compris une analyse des menaces et un bilan des vulnérabilités et des lacunes des capacités et des ressources des États membres?

Depuis 2022, la boussole stratégique a guidé les efforts déployés par l'UE pour renforcer la politique de sécurité et de défense. L'UE a atteint ses objectifs de manière significative. L'invasion illégale et non provoquée de l'Ukraine par la Russie et la détérioration rapide de l'environnement de menace ont instillé un sentiment d'urgence. J'en ai été témoin en tant qu'ancienne Première ministre et membre du Conseil européen. Il est communément

admis au sein de l'UE que cette dernière doit faire davantage, faire mieux et le faire plus vite, pour notre propre sécurité et notre propre défense et pour la sécurité et la défense mondiales.

Cette volonté politique s'est déjà matérialisée par des actions et la mise en œuvre de la boussole stratégique a donné de bons résultats:

- l'UE et ses États membres ont apporté un soutien militaire sans précédent à l'Ukraine;
- de nouvelles missions et opérations civiles et militaires ont été lancées en Ukraine, en République de Moldavie et en mer Rouge.
- les partenariats de l'UE avec l'OTAN et les partenaires stratégiques ont été considérablement renforcés;
- de nouvelles stratégies et de nouveaux outils ont été mis au point pour mieux répondre aux défis en matière de sécurité et de défense dans les domaines maritime, de l'espace et du cyberspace;
- les outils de l'UE pour lutter contre les menaces hybrides, les cyberattaques et les manipulations de l'information et ingérences étrangères ont été renforcés;
- le premier exercice militaire en direct de l'UE a été organisé;
- et plusieurs nouvelles initiatives clés ont été élaborées pour renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne.

Si bon nombre de ces actions ont été mises en œuvre, il reste encore beaucoup à faire. Nous n'en faisons pas encore assez et nous ne produisons pas encore suffisamment de résultats. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider l'Ukraine à gagner la guerre contre la Russie. Nous devons veiller à ce que nos stratégies et nos boîtes à outils soient mises en œuvre de manière concrète. Nous devons améliorer notre préparation en matière de défense et encourager davantage les efforts déployés par les États membres pour planifier, développer, acquérir et exploiter conjointement des capacités militaires et construire une industrie de la défense capable de produire des résultats. Nous devons combler les lacunes en matière de capacités critiques et recenser les possibilités de financement.

L'Europe doit se donner les moyens de se défendre, de se protéger et de dissuader les adversaires potentiels. Pour comprendre et réagir à l'évolution rapide de l'environnement de menace, je pense qu'il est urgent de procéder à une nouvelle analyse des menaces. Si ma désignation est confirmée, sur la base de cette nouvelle évaluation des défis auxquels l'UE doit faire face, ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions relevant de la boussole stratégique, je suis prête à envisager, avec le Conseil et les États membres, de nouveaux moyens concrets de renforcer notre niveau d'ambition dans le domaine de la sécurité et de la défense, y compris en ce qui concerne le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne et la future stratégie de l'Union pour la préparation aux crises.

Les lettres de mission prévoient que vous prépariez, avec le commissaire à la défense et à l'espace, un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne. Selon vous, comment ce document devrait-il s'articuler, le cas échéant, avec les cadres prévus par la boussole stratégique et le concept stratégique de l'OTAN?

La boussole stratégique, négociée et convenue avec les États membres, a été un instrument essentiel et continuera d'orienter nos efforts pour renforcer la politique de sécurité et de défense de l'UE. Toutefois, alors que nous sommes entrés dans une nouvelle phase en termes de défis et d'initiatives, nous devons prendre d'urgence des mesures plus audacieuses pour renforcer la défense de l'Europe et permettre l'émergence d'une véritable Union européenne de la défense. Si ma désignation est confirmée, c'est exactement ce que j'ai l'intention de proposer dans le livre blanc, avec le/la commissaire à la défense et à l'espace, également en ma qualité de cheffe de l'Agence européenne de défense.

S'appuyant, entre autres, sur la boussole stratégique et la stratégie pour l'industrie européenne de la défense, le livre blanc devrait exposer l'ambition politique d'accroître la préparation de l'UE en matière de défense, ainsi que celle des États membres, et de construire une véritable Union européenne de la défense. Avec le/la commissaire à la défense et à l'espace, nous définirons cette nouvelle approche de la défense en recensant les besoins d'investissement, les lacunes en matière de capacités critiques et les possibilités de financement. Nous devons mieux aider les États membres à développer, acquérir et maintenir conjointement un éventail complet des capacités de défense pour leurs forces armées, en les préparant aux scénarios militaires les plus extrêmes. Nous devons

également renforcer le lien entre la politique industrielle de défense au niveau de l'UE et les priorités nationales en matière de passation de marchés et de renforcement des capacités, et continuer à garantir l'interopérabilité et la cohérence avec l'OTAN. Nous devrions nous pencher sur la manière dont l'UE peut aider les États membres à tenir leurs engagements, y compris dans le contexte de l'OTAN, par exemple en contribuant à combler les lacunes en matière de capacités. Le livre blanc devrait fournir des orientations et des objectifs clairs pour atteindre ces objectifs.

La boussole stratégique et la stratégie pour l'industrie européenne de la défense sont déjà pleinement cohérentes avec le concept stratégique de l'OTAN, et nous poursuivrons la même approche avec le livre blanc. Une UE plus forte signifie une OTAN plus forte. Si ma désignation est confirmée, j'accorderai la priorité à l'approfondissement du partenariat stratégique de l'UE avec l'OTAN, dans le plein respect des principes d'inclusion, de réciprocité et d'autonomie décisionnelle de l'UE, qui sont essentiels à notre sécurité globale.

Comment comptez-vous associer le Parlement européen à toutes ces réflexions stratégiques et initiatives politiques, afin de prendre en considération l'avis du Parlement et de renforcer le contrôle démocratique des initiatives et décisions liées à la défense européenne?

Je me réjouis de l'engagement continu du Parlement européen et de son soutien résolu en faveur des efforts que nous déployons pour renforcer le rôle de l'Union en tant qu'acteur en matière de sécurité et de défense. Le soutien du Parlement européen est essentiel pour exercer pleinement et avec succès la double fonction de HR/VP. Si ma désignation est confirmée, je veillerai à assurer un échange d'informations actif et transparent, j'associerai le Parlement dès les premières étapes et je veillerai à ce que ses positions soient entendues sur tous les sujets pertinents pour la commission des affaires étrangères (AFET), y compris sa sous-commission «sécurité et défense» (SEDE) et sa sous-commission «droits de l'homme» (DROI). Cela passerait notamment par des mises à jour régulières sous la forme appropriée.